



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	8
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	26
A. Vue d'ensemble	26
B. Contributions non budgétisées	27
C. Gains d'efficience	27
D. Taux de vacance	27
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	28
F. Formation	28
G. Services de détection des mines et de déminage	29
III. Analyse des variations	30
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	32



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/314 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	32
A.	Assemblée générale	32
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	34
Annexes		
I.	Définitions	37
II.	Organigrammes	40
Carte		41

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 52 045 600 dollars, compte non tenu des contributions volontaires en nature d'une valeur de 503 000 dollars.

Le budget proposé est en augmentation de 1,3 million de dollars (2,5 %) par rapport au crédit de 50 785 300 dollars ouvert pour 2019/20.

Ce budget couvre le déploiement d'un maximum de 860 militaires, 69 membres de la police des Nations Unies, 41 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 2 emplois de temporaire) et 123 membres du personnel recruté sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Affaires politiques et civiles, composante Militaire, composante Police des Nations Unies et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 363,9	21 926,1	21 870,5	(55,6)	(0,3)
Personnel civil	14 732,3	15 146,4	15 667,8	521,4	3,4
Dépenses opérationnelles	15 460,7	13 712,8	14 507,3	794,5	5,8
Montant brut	51 556,9	50 785,3	52 045,6	1 260,3	2,5
Recettes provenant des contributions du personnel	2 445,1	2 542,1	2 632,7	90,6	3,6
Montant net	49 111,8	48 243,2	49 412,9	1 169,7	2,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	456,2	437,4	503,0	65,6	15,0
Total	52 013,1	51 222,7	52 548,6	1 325,9	2,6

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2019/20	—	—	4	—		4
Effectif proposé 2020/21	—	—	4	—		4
Composantes						
Affaires politiques et civiles						
Effectif approuvé 2019/20	—	—	12	19		31
Effectif proposé 2020/21	—	—	13	20		33
Militaire						
Effectif approuvé 2019/20	834	—	2	1		837
Effectif proposé 2020/21	834	—	2	1		837
Police des Nations Unies						
Effectif approuvé 2019/20	—	69	1	1		71
Effectif proposé 2020/21	—	69	1	1		71
Appui						
Effectif approuvé 2019/20	26	—	19	100	2	147
Effectif proposé 2020/21	26	—	19	101	2	148
Total						
Effectif approuvé 2019/20	860	69	38	121	2	1 090
Effectif proposé 2020/21	860	69	39	123	2	1 093
Variation nette	—	—	1	2	—	3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Dont 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 115 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 2 membres du personnel recruté sur le plan international.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [186 \(1964\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 janvier 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2483 \(2019\)](#).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à une situation normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante Affaires politiques et civiles, composante Militaire, composante Police des Nations Unies et composante Appui), dont chacune découle du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2019/20 est analysée pour chaque composante.
5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 se trouvent à Nicosie, tout comme le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force. Les états-majors des secteurs 1 et 4 sont respectivement à Skouriotissa et Famagouste. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux contingents et aux membres de la police des Nations Unies déployés dans ses principaux états-majors de secteur, ainsi que dans six camps, 12 bases de patrouille et postes d'observation et huit postes de la police des Nations Unies répartis sur l'île.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Dans sa résolution [2483 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les progrès réalisés pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats. Dans cette résolution, le Conseil a demandé instamment aux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient ses résolutions sur la question, notamment le paragraphe 4 de sa résolution [716 \(1991\)](#). La rupture des négociations destinées à parvenir à un règlement global de la question chypriote et le manque de dialogue et de coopération entre les deux communautés ont provoqué un regain de tension. En conséquence, d'autres violations du cessez-le-feu ont été signalées à l'intérieur et autour de la zone tampon.
7. Il est donc apparu encore plus nécessaire de continuer à renforcer la confiance entre les deux communautés. Étant donné que, de manière générale, les parties prenantes considèrent qu'il est peu probable que le processus de paix progresse dans un avenir immédiat, les attentes et les exigences placées sur la Force devraient s'intensifier.

8. En l'absence de communication directe et continue entre les parties et conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2453 \(2019\)](#) et [2483 \(2019\)](#), la Force continuera d'appuyer la liaison et le dialogue avec les parties dans toutes les composantes, y compris les échanges intercommunautaires visant à maintenir la stabilité et le calme, contribuant ainsi à créer des conditions propices à la signature d'un éventuel accord.

9. Dans sa résolution [2483 \(2019\)](#), le Conseil a, en outre, invité les deux parties et toutes les parties concernées, avec l'aide de la Force agissant dans le cadre de son rôle de liaison, à redoubler d'efforts pour mettre en place un mécanisme de contacts directs au niveau militaire, et à continuer d'étudier les moyens d'établir des mécanismes et de renforcer les initiatives existantes pour dissiper de manière efficace les tensions, multiplier les démarches conjointes en matière pénale et faciliter le règlement des questions qui intéressent toute l'île et donc l'ensemble des Chypriotes. Si les efforts déployés par la Force pour parvenir à un accord sur l'établissement d'un mécanisme militaire direct ou d'arrangements à caractère administratif ou répressif permettent d'obtenir des avancées, la Force devra apporter aux parties et aux acteurs concernés un appui, un savoir-faire technique et des services de secrétariat, selon que de besoin.

10. Le nombre d'activités civiles autorisées et non autorisées menées dans la zone tampon, telles que l'agriculture et la chasse illégale, est une préoccupation constante, car elles contribuent à exacerber les tensions, non seulement entre civils mais aussi entre civils et forces adverses. Cette situation a, par voie de conséquence, aggravé les tensions au sein même des forces adverses. La Force va devoir redoubler d'efforts pour réduire et maîtriser les éventuels risques de montée des tensions entre les deux communautés. Il importera particulièrement de comprendre le point de vue des populations locales et d'assurer une liaison locale efficace et coordonnée entre les civils et les militaires pour apaiser ces tensions, maintenir un environnement calme et stable dans la zone, et préserver l'intégrité de la zone tampon, en menant des patrouilles de militaires et de policiers, et des activités de liaison, de dialogue et de coordination.

11. La Force appuiera les mesures de confiance visant à créer des conditions propices à la reprise d'un processus de règlement viable, y compris la facilitation des travaux de sept comités techniques et d'un accord sur le cadre de référence. Elle poursuivra son étroite collaboration avec les forces adverses pour faire en sorte que les tensions demeurent faibles et pour régler les problèmes de sécurité dans les zones présumées dangereuses à Chypre.

12. Depuis 2015, le Conseil de sécurité demande à la Force de tenir à jour des plans de transition en vue de la mise en œuvre d'un éventuel règlement. Le dernier examen stratégique de la Force date de 2017, et celle-ci s'attend à ce que d'autres examens soient menés selon l'évolution du processus politique. Dans le cadre des activités de planification stratégique et d'évaluation, la Force figure parmi les missions pilotes qui participent à la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance, lancé en février 2019. Ces modalités de mise en œuvre, qui doivent être appliquées en permanence et dont le nombre devrait augmenter au cours de l'exercice 2020/21, ont mis en évidence le fait que la Force ne disposait pas de suffisamment de spécialistes civils de la planification pour que l'exécution du mandat soit planifiée selon une approche éclairée et intégrée. La Force propose de renforcer ses capacités de planification, de suivi et d'évaluation par la création d'un poste de spécialiste de la planification au sein du Bureau du conseiller principal.

13. Dans sa résolution [2430 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il était nécessaire de promouvoir les contacts intercommunautaires et de renforcer la participation de la société civile, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.

Acteur international de confiance, la Force continuera d'apporter son appui à la société civile et tirera parti de sa nouvelle structure décentralisée pour dialoguer et collaborer davantage avec les organisations locales se trouvant en dehors de Nicosie. Les activités de sensibilisation menées auprès de ces organisations se poursuivront parallèlement aux travaux de la Section des affaires civiles, qui s'attachera à cartographier la zone tampon, à évaluer les demandes, à délivrer des permis et à faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire et la tenue de réunions sur les questions religieuses.

14. Dans sa résolution [1325 \(2000\)](#), le Conseil de sécurité a reconnu qu'il importait que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans la même résolution, il s'est déclaré prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix et a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes. Dans sa résolution [2467 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité s'est dit profondément préoccupé par la fréquente sous-représentation des femmes au sein de nombreux processus et organes formels liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, par le nombre relativement faible de femmes occupant des postes de rang élevé dans les institutions nationales, régionales et internationales dont les activités relèvent du domaine politique ou ont trait à la paix et à la sécurité, par l'absence d'une action humanitaire qui tienne adéquatement compte de la problématique hommes-femmes et par les faibles niveaux du financement accordé à l'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et par les lourdes conséquences qui en résultent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, durant l'exercice 2020/21, la Force continuera de mettre en œuvre son mandat relatif à la prise en compte de la problématique femmes-hommes, tel que prévu dans la politique relative à l'égalité des genres dans les opérations de maintien de la paix, en mettant plus systématiquement l'accent sur les questions de genre.

15. À Chypre, des enquêtes de perception récentes ont révélé que les craintes que nourrissaient les femmes et leurs besoins en matière de sécurité étaient rarement pris en compte lors des pourparlers de paix. Du fait de l'importance que le Conseil de sécurité accorde, dans sa résolution [2483 \(2019\)](#), à la participation réelle des femmes à tous les aspects du processus de paix, la Force renforcera ses efforts à cet égard.

16. La composante Appui continuera de fournir les services logistiques et administratifs et les services de sécurité nécessaires à l'exécution du mandat de la Force. Comme pour les exercices précédents, les hypothèses principales sur lesquelles reposeront les opérations et les plans de la Force pendant l'exercice 2020/21 sont formulées en fonction des ressources dont elle a besoin pour exécuter pleinement et efficacement son mandat, tout en prenant des initiatives visant à accroître l'efficacité dans la mesure du possible.

17. Bien qu'il soit prévu que son infrastructure technologique de terrain reste largement inchangée au cours de l'exercice 2020/21, la Force s'emploiera, avec l'appui de la Base de soutien logistique des Nations Unies et dans le cadre de son programme d'appréciation de la situation, à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de visualisation de la situation opérationnelle commune à l'échelle mondiale, initiative transversale pour les opérations de maintien de la paix. La situation opérationnelle commune fera partie intégrante du système de gestion de la zone tampon, afin d'appuyer les activités relevant des affaires civiles menées au titre de tous les piliers de la Force. En outre, la Force élargira l'actuel réseau de télévision en circuit fermé et installera des systèmes de caméras supplémentaires dans des sites opérationnels critiques répartis dans l'ensemble de la zone tampon, afin de faciliter

la surveillance des activités non autorisées. Cet élargissement sera mis en œuvre de manière progressive sur une période de trois ans, à partir de l'exercice 2020/21.

18. En ce qui concerne l'engagement constant de la Force à réduire son empreinte écologique conformément à la stratégie environnementale de l'Administration, la Force continuera à investir dans les énergies propres et renouvelables, grâce à l'installation de systèmes d'éclairage intérieur économes en énergie sur trois de ses sites et à la mise en place de capteurs et de compteurs intelligents, conformément aux dernières avancées technologiques, et mettra en œuvre le système de gestion à distance des infrastructures de terrain, autre initiative transversale de la Base de soutien logistique des Nations Unies. En outre, la Force modernisera les installations électriques dans deux de ses camps afin de se conformer aux dernières normes électriques et de remplacer ses groupes électrogènes de secours, qui ont largement dépassé – de neuf ans – leur durée d'utilisation moyenne et ne correspondent plus aux normes d'émissions en vigueur dans la zone de la mission.

19. En ce qui concerne les transports terrestres, la Force entrera dans la quatrième année de son plan quinquennal d'acquisition visant à remplacer les véhicules de location par des véhicules appartenant à l'ONU. Afin de consolider les gains d'efficacité obtenus dans la gestion des appareils, des véhicules et des groupes électrogènes, ainsi que de réduire le gaspillage de carburant, la Force renouvellera l'infrastructure de stockage du carburant en remplaçant progressivement les réservoirs de carburant vieillissants et obsolètes.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

20. Dans le cadre de son mandat, la Force continuera de collaborer avec les acteurs internationaux intervenant à Chypre, notamment l'Union européenne et d'autres missions de maintien de la paix dans la région, dont la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La Force continuera de dépendre de l'appui de la FINUL, notamment en ce qui concerne sa participation à l'initiative régionale de prestation de services informatiques et de communication. Elle continuera également de bénéficier du soutien du Bureau d'appui commun de Koweït, où un agent des services généraux a été détaché pour traiter les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées de la Force. En outre, elle participera à des initiatives régionales de formation afin de garantir l'exécution efficace des programmes communs. Enfin, elle demandera de l'aide à la FINUL, selon que de besoin, en ce qui concerne la fourniture de conseils sur le VIH/sida, la déontologie et la discipline, dans le cadre d'initiatives de coopération régionale entre les missions géographiquement proches et d'autres initiatives régionales de formation, pour permettre l'exécution rationnelle des programmes communs.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

21. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force continuera de diriger et de coordonner les différents éléments de l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, à savoir les bons offices du Secrétaire général à Chypre, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et

le Comité des personnes disparues à Chypre, dans le dessein commun de créer un climat propice à l'instauration de la paix.

22. La Force continuera d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force dans son rôle de Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre. Lorsqu'il y aura lieu, la Force apportera un soutien technique et logistique au Bureau de la Conseillère spéciale, aux groupes de travail et aux autres groupes d'experts chargés d'examiner les questions d'intérêt commun, ainsi qu'un appui en matière de médias et de communications.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

23. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

24. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2019/20	1	—	1	1	1	4	—	—	4
Effectif proposé 2020/21	1	—	1	1	1	4	—	—	4
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Composante 1 : affaires politiques et civiles

25. La Force continuera de maintenir le calme à l'intérieur et autour de la zone tampon, notamment en renforçant ses capacités de liaison, de dialogue et de coordination efficace entre les composantes, ce qui l'aidera à régler les problèmes entre les deux communautés, à désamorcer les tensions afin d'atténuer les violations éventuelles du cessez-le-feu et à rapprocher les deux communautés, contribuant ainsi à créer un environnement propice à un processus politique renouvelé. Il demeurera prioritaire de mieux faire connaître les activités intercommunautaires, car ce travail renforce l'autorité de la Force.

26. Conformément à la résolution [2483 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et à ses résolutions antérieures, la Force continuera d'appuyer les activités et les échanges intercommunautaires à l'échelle de l'île, en assurant la liaison entre les représentants de la société civile chypriote grecque et chypriote turque et d'autres personnes. Elle continuera de favoriser la prise en main au niveau local de ces activités intercommunautaires en veillant à ce que les représentants de la société civile continuent de les diriger, de manière à garantir leur pérennité. Elle s'efforcera d'obtenir des parties qu'elles coopèrent plus étroitement afin de mettre en œuvre les

mesures de confiance existantes et nouvelles et d'accroître la participation de la société civile au processus de paix. Elle continuera également de fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

27. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour faire en sorte que les hauts responsables soient bien informés et puissent intervenir lorsque la situation sur le terrain l'exige, la Cellule d'analyse conjointe de la mission continuera d'informer en temps voulu le personnel et les dirigeants de la Force des activités menées dans les deux communautés. En outre, la Cellule d'analyse conjointe de la mission fera des analyses et des évaluations prévisionnelles, en consultant divers interlocuteurs externes et en collaborant étroitement avec d'autres composantes, ainsi qu'avec la mission de bons offices du Secrétaire général et les organismes des Nations Unies à Chypre.

28. Dans la droite ligne de la mission de bons offices du Secrétaire général et de son approche intégrée à l'égard de la Force, cette dernière continuera d'appuyer la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle mène pour favoriser le dialogue et, le cas échéant, la poursuite des négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants. La Force apportera également son concours à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre dans les domaines suivants : politique générale et maintien de la paix ; questions de genre ; communication stratégique ; soutien logistique et administratif ; facilitation de l'assistance technique.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Création de conditions plus favorables aux négociations grâce à l'amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque	1.1.1 Augmentation du nombre de projets conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et avec la société civile, ainsi que d'autres activités connexes, organisés sous l'égide de la Force, qui contribuent à renforcer la confiance, les relations intercommunautaires et le mouvement en faveur de la paix sur l'île (2018/19 : 500 ; 2019/20 : 450 ; 2020/21 : 475) 1.1.2 Compréhension et prévention ou règlement de tout problème lié à des activités civiles pouvant susciter des tensions entre les deux parties, avec le concours de la Force 1.1.3 Prise en compte systématique des questions de genre dans les travaux des organisations de la société civile et dans le cadre d'autres activités liées au processus de paix, et augmentation de la participation des femmes à ce processus grâce à l'appui fourni par la Force

Produits

- Soutien à la mise en œuvre des mesures de confiance existantes ou nouvelles, poursuite des activités visant à faciliter les travaux des comités techniques et fourniture d'un appui accru aux fins de l'application des décisions de ces derniers, et facilitation des négociations dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général, selon qu'il convient
- Échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes, les partis politiques et les représentants de la société civile, notamment ceux qui défendent l'égalité des sexes et les droits des femmes, les donateurs et la

communauté diplomatique, afin d'élargir et de renforcer la confiance, les rapports intercommunautaires et les activités conjointes

- 200 points d'information quotidiens via les outils numériques (médias sociaux et site Web), destinés à promouvoir les réunions, les manifestations et activités. Journées internationales facilitées par la Force, qui contribuent à renforcer la confiance, les relations intercommunautaires et le mouvement en faveur de la paix sur l'île
- Soutien à l'organisation de 4 activités de communication concernant le déminage, l'exploitation et les atteintes sexuelles et les questions de genre
- Renforcement de la capacité de la Force de contribuer au travail des médias des deux communautés et de la presse internationale grâce à 50 présentations de fond, 50 interviews et 25 visites accordées aux médias, et à la publication de 12 déclarations à la presse
- Fourniture d'un appui à la participation pleine et effective des femmes aux efforts globaux déployés en faveur de la paix et de la sécurité y compris en facilitant l'organisation d'activités intercommunautaires axées sur l'égalité des genres, en coordination avec la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, ainsi qu'en organisant des réunions mensuelles, des ateliers ciblés et des manifestations thématiques
- Coordination avec la société civile, la communauté diplomatique et d'autres partenaires de l'ONU aux fins de l'exécution des activités concernant les femmes et la paix et la sécurité et fourniture d'un appui au renforcement de l'égalité des sexes dans le cadre d'au moins 50 réunions et ateliers ciblés

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Gestion des activités civiles dans la zone tampon et maintien du calme entre les communautés

1.2.1 Maintien du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2018/19 : 1 114 ; 2019/20 : 2 500 ; 2020/21 : 2 500)

1.2.2 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre partie

Produits

- Collecte hebdomadaire d'informations sur les perceptions de la population locale, notamment des représentants communautaires, des femmes et des jeunes, l'objectif étant de promouvoir un dialogue et des interactions intercommunautaires plus ciblés
- Conduite de visites hebdomadaires auprès de Chypriotes grecs et de maronites de la partie nord et d'échanges avec eux
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités compétentes pour régler les questions liées, entre autres, au logement, à l'aide sociale, à l'éducation, à la justice et à l'emploi qui touchent les Chypriotes de la partie sud
- Organisation de réunions quotidiennes avec les autorités concernées et la population civile en vue de promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Contacts quotidiens avec les autorités centrales aux fins du règlement des problèmes rencontrés par les deux communautés, notamment dans les domaines éducatif, culturel, religieux et environnemental
- Visites mensuelles des lieux de détention et observation de procédures judiciaires, des deux côtés de l'île, afin de contrôler le bien-être et les conditions de détention (notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus issus de minorités et fourniture d'une escorte lors des visites familiales, selon que de besoin

- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile de part et d'autre, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon et fourniture d'escortes, selon que de besoin
- Fourniture de conseils juridiques sur des questions relatives à l'exécution du mandat de la Force et aux activités civiles dans la zone tampon
- Dialogue avec la police locale et les autorités judiciaires en cas de poursuites pour violations de la zone tampon par des civils, et fourniture d'un soutien et d'une coopération pour faciliter l'administration de la justice, y compris en acceptant, à titre volontaire, de participer aux procédures judiciaires

*Réalisation escomptée**Indicateur de succès*

1.3 Amélioration de la compréhension des facteurs influant sur l'exécution du mandat de la Force au moyen des travaux d'une cellule d'analyse conjointe de la mission

1.3.1 Publication, par la Cellule d'analyse conjointe de la mission et à l'intention des dirigeants de la Force, de rapports analytiques sur les affaires politiques et civiles, les questions de sécurité ainsi que d'autres faits nouveaux susceptibles d'influer sur le contexte politique et opérationnel dans lequel intervient la Force (2018/19 : 9 ; 2019/20 : 6 ; 2020/21 : 7)

Produits

- Gestion, à l'échelle de la Force d'un plan de collecte d'informations et diffusion, auprès de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, de plus de 6 produits analytiques et évaluations prévisionnelles en vue de l'aider à prendre des décisions fondées sur des données d'observation
- Élaboration, tous les trimestres, de cartes dans lesquelles les « points chauds » de la zone tampon sont géoréférencés, ainsi que d'analyses et d'images, pour appuyer la gestion de la zone tampon
- Liaison hebdomadaire avec un réseau de contacts issus du milieu politique, de la société civile et du secteur de la sécurité, l'objectif étant de recueillir des informations provenant de diverses sources afin de permettre à la Force d'établir des rapports analytiques sur les affaires politiques et civiles et les questions de sécurité à l'intention de ses dirigeants

Facteurs externes

Les deux parties coopèrent pour créer des conditions propices à l'amélioration des relations et à la reprise des pourparlers.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Affaires politiques et civiles)

<i>V. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Total partiel</i>				
Bureau du Conseiller principal									
Effectif approuvé 2019/20	—	1	3	—	1	5	2	—	7
Effectif proposé 2020/21	—	1	4	—	1	6	3	—	9
Variation nette (voir tableau 3)									
	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Section des affaires civiles									
Effectif approuvé 2019/20	—	—	3	1	1	5	16	—	21

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires		
Effectif proposé 2020/21	–	–	3	1	1	5	16	–	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'information									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2020/21	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	7	2	2	12	19	–	31
Effectif proposé 2020/21	–	1	8	2	2	13	20	–	33
Variation nette	–	–	1	–	–	1	1	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Bureau du Conseiller principal

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du conseiller principal

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la planification des missions	Création	
	+1	Administrateur recruté sur le plan national	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Création	
Total	-5				

29. Les postes approuvés pour le Bureau du Conseiller principal sont au nombre de sept : 1 conseiller principal (D-1), 1 analyste principal de l'information (Affaires politiques) et chef du Centre d'analyse conjointe de la mission (P-5), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 1 juriste (P-4), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Bureau est chargé de superviser et de coordonner les travaux de la Section des affaires politiques et de la Section des affaires juridiques de la Force. Le Conseiller principal supervise et coordonne également les travaux du Bureau de l'information et de la Section des affaires civiles. Il a en outre pour responsabilité de coordonner les travaux de toutes les composantes de la Force au nom du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, ainsi que des questions courantes dont s'occupe l'équipe de pays des Nations Unies. Il supervise enfin la planification des activités de la Force.

30. Dans sa résolution [2436 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il fallait accroître l'efficacité générale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

par une meilleure planification intégrée des missions, y compris des évaluations de risque de violence à l'encontre des civils et du personnel des Nations Unies, et qu'à cette fin il fallait que soient pris davantage d'engagements de fournir des moyens et capacités facilitatrices et que ces engagements soient effectivement honorés, et qu'il fallait améliorer les résultats d'ensemble des missions.

31. En l'absence d'un poste de chargé de la planification stratégique au sein de la Force, les fonctions de planification et le contrôle de l'ensemble de la Force ont été assurées de manière ponctuelle par le Conseiller principal du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, et un appui temporaire est assuré depuis 2018 par le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la mission et le planificateur militaire, qui occupe ce poste par roulement pendant 2 ans. Historiquement, les rapports de fond et ceux relatifs à l'appui opérationnel ont été établis par la Section des finances et du budget, bien qu'ils ne relèvent pas des fonctions de cette dernière. Ces dispositions ne sont plus viables et les deux bureaux se concentreront de nouveau sur leurs fonctions et responsabilités principales. En outre, la version pilote du nouveau système complet d'évaluation de la performance, qui permettra de collecter et d'analyser les données nécessaires à l'évaluation de la performance de l'ensemble de la mission, notamment des composantes civiles et en tenue, du personnel et de la direction – a été mise en place à la Force en février 2019, et nécessite un appui aux fins de sa mise en œuvre. En conséquence, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4), comme indiqué au tableau 3, pour renforcer la planification des missions en la dotant de capacités spécialisées permettant de coordonner et de fournir une planification stratégique de manière efficace et efficiente, de garantir la mise en place de ladite planification dans l'ensemble des composantes et d'honorer tout engagement supplémentaire en vue de veiller à ce que les bénéfices d'un système aussi robuste soient coordonnés, suivis, actualisés et compatibles avec les activités de la Force.

32. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, la Force remplacera les vacataires qui lui fournissent actuellement une expertise juridique par du personnel interne chargé de l'appui juridique, en vue de renforcer l'expertise au sein de la Force et au niveau local, ainsi que d'améliorer le dialogue avec les autorités judiciaires du pays hôte. À cet égard, il est proposé de créer un poste de juriste adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national), comme indiqué au tableau 3, pour fournir des conseils juridiques sur diverses questions de fond et de procédure liées au mandat. L'expert juridique aidera la Force à effectuer des recherches sur le droit local, dont les informations y relatives sont disponibles sur les sites Web gouvernementaux et d'autres sources disponibles en grec, et à mener des activités de liaison avec les acteurs publics locaux, notamment par des visites sur place, qui sont essentielles pour appuyer la collecte et l'analyse des données. Il contribuera également à traiter toutes les réclamations découlant de l'utilisation de biens par la Force.

Composante 2 : composante militaire

33. La composante Militaire de la Force continuera de donner la priorité aux activités visant à maintenir le calme et la stabilité dans la zone tampon afin de favoriser la création de conditions propices aux négociations. Des activités de liaison et de dialogue avec les forces en présence seront menées à tous les niveaux pour prévenir les violations du statu quo militaire et y remédier au besoin. La principale priorité demeurera d'empêcher toute détérioration des conditions de sécurité, qui risquerait de nuire au processus politique. Les officiers militaires affectés à des fins de dialogue et continuité dans les secteurs permettront de renforcer la collaboration, de mieux apprécier la situation et de préserver les connaissances de la structure organisationnelle, de façon à maintenir et à développer les mesures de renforcement

de la confiance, y compris le déminage, l'évacuation des positions et l'apaisement des tensions le long des lignes de cessez-le-feu. À l'appui de ces objectifs, et dans le cadre de l'initiative visant à communiquer la délimitation de la ligne de cessez-le-feu-/zone tampon aux forces en présence, la Force augmentera le nombre de réunions de liaison militaire avec ces dernières, du niveau des secteurs au commandement de la Force, ce qui devrait se traduire par davantage d'échanges d'informations et une capacité accrue de régler les points contentieux et de désamorcer les tensions.

34. La Force continuera de s'acquitter de ses tâches relatives au maintien des lignes de cessez-le-feu et à l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies en poursuivant la mise en place de ses patrouilles motorisées et en faisant preuve d'une souplesse opérationnelle. Elle continuera également de s'employer à réduire les tensions entre les forces en présence et d'appliquer de manière équitable les directives figurant dans l'aide-mémoire établi en 2018, qui énonce les règles d'accès et d'utilisation de la zone tampon. Elle assurera la promotion et la mise en œuvre des mesures de confiance et de renforcement de la confiance à l'appui des pourparlers, notamment la réduction de la menace que représentent les engins non explosés et les mines. Elle continuera d'examiner l'efficacité et l'efficacé de la composante militaire afin de mieux appuyer les opérations de maintien de la paix et d'appuyer les objectifs énoncés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. La composante militaire sera intégrée dans la mise en œuvre du système complet d'analyse de la performance, ses activités d'établissement de rapport devant être planifiées et hiérarchisées. Elle continuera en outre d'appuyer les composantes police et affaires civiles de la Force et la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre. La Force continuera de promouvoir et de soutenir son approche opérationnelle et d'accorder une attention particulière à la planification intégrée dans l'exécution de ses activités.

Réalisation escomptée

Indicateur de succès

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Maintien du nombre de violations du cessez-le-feu à son minimum (2018/19 : 520 ; 2019/20 : 250 ; 2020/21 : 250)

Produits

- 107 944 jours-personne de patrouille mobile, dont 100 620 jours-personne de patrouille (3 personnes par patrouille x 645 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 4 472 jours-personne de patrouille conjointe avec la police des Nations Unies (2 personnes par patrouille x 43 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 260 jours-personne de patrouille conjointe avec le Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur (1 personne par patrouille x 5 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 2 592 jours-personne de patrouille aérienne (4 personnes par patrouille x 54 patrouilles par mois x 12 mois)
- 5 720 jours-personne de patrouille motorisée effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 872 dans le secteur 1 (2 personnes par patrouille x 18 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 1 560 dans le secteur 2 (2 personnes par patrouille x 15 patrouilles par semaine x 52 semaines) ; 2 288 dans le secteur 4 (2 personnes par patrouille x 22 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- 10 950 jours-personne de service en poste d'observation permanent (10 postes x 1 personne par poste x 3 roulements x 365 jours)
- 365 jours-personne de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 personne x 365 jours)
- 23 725 jours-personne de service pour assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans le secteur 1, aux camps San Martin et Roca (2 personnes x 2 camps x 2 roulements x 365 jours) ; 2 920 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (8 personnes x 366 jours) ; 4 380 dans le secteur 4, aux camps Général Stefanik et Szent István (3 personnes x 2 camps x 2 roulements x 365 jours) ; 13 505 dans la zone protégée par les Nations Unies (37 personnes x 365 jours)

- 1 060 heures de patrouille et d'appui aériens (88,3 heures de vol par mois x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 8571 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, se répartissant comme suit : 2 731 au quartier général de la Force (17 contacts par semaine x 52 semaines x 3 officiers de liaison ; 27 contacts par an avec la commandante de la force ; 52 contacts par an avec le chef d'état-major) et 5 840 au niveau des secteurs (16 contacts x 365 jours)
- 51 465 jours-homme de service dans une section de réserve d'intervention rapide, dont 17 520 en position d'astreinte à 2 heures (16 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours) ; 9 855 en position d'astreinte à 30 minutes (9 personnes x 3 secteurs x 365 jours) ; 21 900 jours-personne à la Réserve mobile de la force en position d'astreinte à 2 heures (30 personnes par section x 2 sections x 365 jours) ; 2 190 jours-personne de réserve d'intervention rapide (2 personnes x 3 sections x 365 jours)
- 1 095 jours-personne dans une réserve d'intervention hélicoptée en position d'astreinte à 30 minutes (3 personnes x 1 hélicoptère x 365 jours) ; 3 650 jours-personne de patrouille de police militaire (2 personnes de la police militaire de la force par patrouille x 5 patrouilles par jour x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 3 874 jours-personne d'appui, dont 936 auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des missions de bons offices et des autres participants aux activités de renforcement de la confiance, de réconciliation et d'aide humanitaire et aux réunions des dirigeants et représentants des deux parties ; (468 manifestations x 2 sections) ; 162 lors de manifestations officielles ; 516 aux activités de réapprovisionnement en fournitures humanitaires ; 2 260 sous la forme d'une aide militaire lors de manifestations locales, notamment de pèlerinages, de commémorations, de manifestations et de rencontres entre communautés
- Entretien et surveillance de 11 592 mètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants dans la zone tampon ; planification de la lutte antimines et réalisation d'enquêtes non techniques ; directives techniques sur les engins explosifs et la gestion sans risques des munitions ; consignes sur les engins explosifs en vue de permettre au Comité des personnes disparues à Chypre de mener ses activités en toute sécurité ; sensibilisation au danger des mines et des restes explosifs de guerre afin d'appuyer les mesures de protection de la Force et les mesures de confiance, et de faciliter le retour à la normale

Facteurs externes

Les forces en présence coopèrent.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

Catégorie									Total	
I. Contingents										
Effectif approuvé 2019/20									834	
Effectif proposé 2020/21									834	
Variation nette									—	
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Effectif proposé 2020/21	–	1	–	–	1	2	1	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)								
Effectif approuvé 2019/20	–	1	–	–	1	2	1	837
Effectif proposé 2020/21	–	1	–	–	1	2	1	837
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Agents des services généraux.

Composante 3 : police des Nations Unies

35. Conformément au mandat de la Force, la composante Police continuera de contribuer au maintien de l'ordre public dans la zone tampon en s'employant avant tout à renforcer la confiance entre les deux communautés et leurs services de police respectifs et à gérer les activités civiles dans la zone tampon. Elle devra pour ce faire fournir un appui continu aux autres composantes, en intensifiant ses activités de patrouille et en continuant de mettre à profit ses relations avec les autorités et services de police et les organisations non gouvernementales des deux parties pour définir de meilleures stratégies de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. À cet égard, elle continuera de rechercher des moyens de promouvoir la coopération entre les autorités policières des deux parties dans les affaires pénales touchant les deux communautés. Ces efforts lui permettront également de renforcer son appui aux composantes militaire et civile de la Force. Par ailleurs, la police des Nations Unies continuera de prêter son concours à la mission de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance. En particulier, elle facilitera les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et apportera une assistance technique aux activités de la salle de communication mixte, qu'elle supervisera. Elle continuera aussi de contribuer au bon fonctionnement de sept points de passage.

Réalisation escomptée	Indicateur de succès
3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon des Nations Unies	3.1.1 Diminution du nombre d'incidents/violations graves grâce à des mesures préventives accrues, notamment une liaison et un engagement accrus avec les services de police respectifs, les autres organismes d'application de la loi et les communautés (2018/19 : 546 ; 2019/20 : 145 ; 2020/21 : 410)

Produits

- 6 570 jours-personne de patrouille de la police des Nations Unies (2 membres de la police par équipe x 9 équipes de police x 365 jours)
- 2 555 jours-personne de surveillance des points de passage assurée par la police des Nations Unies (1 membre de la police par point de passage x 7 points de passage x 365 jours)
- 520 jours-personne d'aide humanitaire fournie par la police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord et aux Chypriotes turcs dans la partie sud (2 membres de la police x 5 jours par semaine x 52 semaines)

- 3 952 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités liées à la réglementation de l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles (7 membres de la police x 5 jours par semaine x 52 semaines = 1 820 ; 41 membres de la police x 1 jour par semaine x 52 semaines = 2 132)
- 312 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités de liaison avec les autorités de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2 membres de la police x 3 jours de réunion par semaine x 52 semaines)
- 728 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yeşilırmak (2 membres de la police par jour x 7 jours par semaine x 52 semaines)
- 48 jours-personne d'assistance technique de la police des Nations Unies au Comité technique de la criminalité et des questions pénales (1 membre de la police x 1 jour de réunion par semaine x 48 semaines)
- 260 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités de liaison et de surveillance de la salle de communication mixte (1 membre de la police x 5 jours par semaine x 52 semaines)

Facteurs externes

Les autorités policières des deux parties coopèrent.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

Catégorie	Total								
I. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2019/20	69								
Effectif proposé 2020/21	69								
Variation nette	—								
II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police									
Effectif approuvé 2019/20	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Effectif proposé 2020/21	—	—	1	—	—	1	1	—	2
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2019/20	—	—	1	—	—	1	1	—	71
Effectif proposé 2020/21	—	—	1	—	—	1	1	—	71
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Agents des services généraux.

Composante 4 : appui

36. La composante Appui de la Force continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Il s'agira notamment de fournir des services au personnel militaire et civil partout où la Force mène des activités, ainsi qu'un soutien logistique, notamment

la livraison de matériel, de rations et de carburant, au personnel militaire. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et information financière ; administration du personnel civil et du personnel en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications santé ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées continueront d'être établis par le Bureau d'appui commun de Koweït.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires ne sont pas comptabilisées) (2018/19 : 80,0 % ; 2019/20 : $\geq 90,0$ % ; 2020/21 : $\geq 90,0$ %) 4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 5,1 % ; 2019/20 : 7,0 % ; 2020/21 : 7,0 %) 4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 49,3 % ; 2019/20 : $\geq 50,0$ % ; 2020/21 : $\geq 50,0$ %) 4.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : 78 ; 2019/20 : ≤ 101 ; 2020/21 : ≤ 45) 4.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : s.o. ; 2019/20 : ≤ 120 ; 2020/21 : ≤ 120) 4.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 86 ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100) 4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 97 % ; 2019/20 : $\geq 85,0$ % ; 2020/21 : $\geq 85,0$ %) 4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 75 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

4.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2018/19 : 1 954 ; 2019/20 : $\geq$ 1 800 ; 2020/21 : $\geq$ 1 800)

4.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 100,0 % ; 2019/20 : 100,0 % ; 2020/21 : 100,0 %)

4.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 98,7 % ; 2019/20 : $\geq$ 95 % ; 2020/21 : $\geq$ 95 %)

4.1.12 Nombre mensuel d'accidents de la route (2018/19 : 4,4 ; 2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Mise en place de structures normalisées dans la mission

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de toute autre recommandation non encore appliquée formulée par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptée par la direction

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères
- Exécution des 1 060 heures de vol prévues par des prestataires militaires aux fins des patrouilles et des missions d'observation, de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 3 appareils, ainsi que 18 aérodrômes et sites de poser

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 52,0 millions de dollars, comprenant des contributions volontaires en nature chiffrées à 0,5 million de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 164 civils (39 agents recrutés sur le plan international, 123 agents recrutés sur le plan national et 2 temporaires), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des

indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation dans la zone de mission (bénéficiaires : 20 membres du personnel civil, soit 5 agents recrutés sur le plan international et 15 sur le plan national) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 46 membres du personnel civil, soit 18 agents recrutés sur le plan international et 28 sur le plan national)
- Appui au traitement de 46 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 46 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 26 installations de la mission, y compris le traitement d'un nombre annuel moyen de 3 400 demandes de services
- Exécution de 9 projets de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 75 kilomètres de route et de 18 aérodromes et sites de poser
- Exploitation et entretien de 51 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU, dont 6 stations de traitement et de purification de l'eau dans 4 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 26 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 994 812 litres de carburant (199 332 litres pour les opérations aériennes, 623 700 litres pour les transports terrestres et 171 780 litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de l'île

Services des technologies

- Fourniture de 351 radios portatives, de 237 radios mobiles pour véhicules et de 50 radios fixes, et des services d'appui y afférents
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, de 8 centraux téléphoniques, de 34 liaisons hertziennes et de 5 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et gestion de 421 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles
- Fourniture de 266 ordinateurs et de 40 imprimantes pour un effectif moyen de 299 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 187 appareils et 24 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance de 6 réseaux locaux ou longue distance dans 26 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface d'environ 10 000 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes environ

Services médicaux

- Exploitation et entretien de centres médicaux appartenant à l'ONU (3 centres ou dispensaires de niveau I et 8 postes de premiers secours) et appui à des centres médicaux appartenant aux contingents (2 centres de niveau I) et à des centres médicaux appartenant à l'ONU (4 centres de niveau I) répartis dans 6 sites
- Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 7 centres médicaux (2 de niveau III et 5 de niveau IV) répartis dans 4 sites dans la zone de la Force

Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de marchandises pour un montant estimé à 5,3 millions de dollars
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles et des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 25,2 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 929 militaires et policiers (53 officiers d'état-major, 807 membres des contingents et 69 policiers des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 3 unités militaires réparties dans 4 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 802 membres des contingents (y compris les officiers d'état-major)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 869 militaires et policiers
- Appui au traitement de 10 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 8 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 230 véhicules appartenant à l'ONU (168 véhicules légers de transport de passagers, 12 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 2 véhicules blindés, et 44 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), 23 véhicules appartenant aux contingents et 34 véhicules de location, et fourniture de services de sécurité routière et d'autres services de transport

VIH/sida

- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la FINUL, organisation de 2 campagnes de consultation et de dépistage confidentiels du VIH, dans le cadre d'une démarche volontaire, à l'intention de toutes les catégories de personnel de la Force
- Diffusion de messages en faveur des changements sociaux et comportementaux nécessaires à la prévention du VIH, au moyen notamment de la sensibilisation, de l'éducation par les pairs, de l'information et de supports de communication à l'intention de tout le personnel de la Force

Sécurité

- Établissement, actualisation et présentation de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité pour le pays, les évaluations des risques de sécurité, les comptes rendus d'incident, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Mise en œuvre de mesures anti-incendie adéquates afin de garantir une intervention efficace en cas d'incendie, d'atténuer les dégâts et de prévenir les risques, dans l'ensemble des installations de l'ONU
- Délivrance de plus de 1 300 cartes d'identité des Nations Unies et de badges d'accès à la zone protégée par les Nations Unies aux différentes catégories de personnel qui doivent pouvoir accéder à cette zone et au camp des Bérêts bleus
- Coordination des services de protection rapprochée des hauts responsables de la Force et des personnalités en visite, notamment lors des manifestations organisées par la Représentante spéciale du Secrétaire général et des réunions

- Contrôle des conditions de sécurité aux domiciles de l'agent habilité ou de la Chef de la mission et d'autres membres du personnel
- Initiation aux questions de sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Organisation de séances d'information sur la sécurité incendie à l'intention du personnel militaire des Nations unies, sur les codes et procédures de lutte contre les incendies et sur l'utilisation des véhicules et du matériel

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des cas de force majeure, des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice et le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie									Total
I. Contingents									
Effectif approuvé 2019/20									26
Effectif proposé 2020/21									26
Variation nette									–
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
II. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			Total
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Effectif proposé 2020/21	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	–	1	1	3	3	–	6
Effectif proposé 2020/21	–	1	–	1	1	3	4	–	7
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	1	7	10	26	–	36
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	1	7	10	26	–	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	2	7	11	26	–	37

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	2	7	11	26	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la prestation de services								
Effectif approuvé 2019/20	–	–	1	–	1	2	43	45
Effectif proposé 2020/21	–	–	1	–	1	2	43	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	–	1	1	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	–	1	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel								
Effectif approuvé 2019/20	–	–	1	–	2	3	43	46
Effectif proposé 2020/21	–	–	1	–	2	3	43	46
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement								
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	–	–	2	25	27
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	–	–	2	25	27
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil								
Effectif approuvé 2019/20	–	1	6	2	10	19	100	119
Effectif proposé 2020/21	–	1	6	2	10	19	101	120
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	1	1	2	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	1	1	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)								
Effectif approuvé 2019/20	–	1	6	3	11	21	100	121
Effectif proposé 2020/21	–	1	6	3	11	21	101	122
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1
Total (I et II)								
Effectif approuvé 2019/20	–	1	6	3	11	21	100	147
Effectif proposé 2020/21	–	1	6	3	11	21	101	148
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1

^a Agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 7

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	Administrateur recruté sur le plan national	Spécialiste des affaires environnementales (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	
Total partiel	+1				

37. Les postes approuvés pour l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission sont au nombre de six : 1 chef de l'appui à la mission (D-1), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), 2 assistants administratifs (agents des services généraux) et 1 assistant d'équipe (agent des services généraux). Le bureau du Chef de l'appui à la mission est chargé de fournir des services administratifs, logistiques, techniques et opérationnels efficaces et performants à l'ensemble de la Force afin de l'aider à mener ses activités.

38. La gestion de l'environnement est une fonction tout particulièrement essentielle pour toutes les composantes de la Force. En outre, les initiatives et activités environnementales visant à améliorer la conformité de la Force et le soutien apporté par cette dernière prennent de plus en plus d'ampleur et sont de plus en plus demandées. À cet égard, la Force a besoin de capacités pour faire face aux problèmes environnementaux qui pourraient découler de ses opérations dans la zone tampon, mais également pour s'assurer d'être alignée sur les réglementations nationales, soutenir la mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'Administration et travailler avec toutes les sections pour réduire les incidences environnementales néfastes susceptibles de découler de ses opérations. Les activités de gestion environnementale de la Force sont actuellement coordonnées par les membres du personnel des services d'ingénierie et de gestion des installations et viennent s'ajouter à leurs responsabilités déjà approuvées au titre de leur fonction, sans qu'ils aient toutefois l'expertise requise pour mener des évaluations et des enquêtes environnementales, promouvoir la sensibilisation aux questions environnementales et superviser le suivi quotidien des objectifs environnementaux de la Force, conformément à son plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission.

39. Le Comité des commissaires aux comptes a souligné le manque de capacités en matière de gestion environnementale dans la lettre d'observations qu'il a adressée à la Force pour la période 2018/19, dans laquelle il lui a recommandé de mettre en place des procédures pour veiller à ce qu'elle respecte la stratégie environnementale de l'Administration. Il a également recommandé qu'un spécialiste des questions d'environnement soit nommé pour veiller à ce que les responsabilités environnementales soient correctement assumées.

40. En conséquence, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 7, à la fois pour appuyer la Force en lui fournissant les capacités nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation que le Comité des commissaires aux comptes a récemment formulée au sujet du respect de la politique environnementale de l'Administration, mais également pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission et établir des rapports sur la question, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration, ainsi que pour faire rapport sur le tableau de bord environnemental.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	19 100,7	19 470,9	19 460,2	(10,7)	(0,1)
Police des Nations Unies	2 263,2	2 455,2	2 410,3	(44,9)	(1,8)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	21 363,9	21 926,1	21 870,5	(55,6)	(0,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 099,1	6 151,4	6 380,4	229,0	3,7
Personnel recruté sur le plan national	8 501,0	8 717,3	8 933,1	215,8	2,5
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	132,2	277,7	354,3	76,6	27,6
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	14 732,3	15 146,4	15 667,8	521,4	3,4
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	15,4	33,1	37,0	3,9	11,8
Voyages officiels	246,8	246,0	278,9	32,9	13,4
Installations et infrastructures	7 276,9	6 268,5	7 102,3	833,8	13,3
Transports terrestres	2 802,9	2 137,2	2 065,9	(71,3)	(3,3)
Opérations aériennes	2 122,9	2 212,0	2 210,4	(1,6)	(0,1)
Opérations maritimes ou fluviales	125,9	–	–	–	–
Communications et informatique	1 812,7	1 555,4	1 592,6	37,2	2,4
Santé	209,4	240,2	231,1	(9,1)	(3,8)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	847,8	1 020,4	989,1	(31,3)	(3,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	15 460,7	13 712,8	14 507,3	794,5	5,8
Montant brut	51 556,9	50 785,3	52 045,6	1 260,3	2,5
Recettes provenant des contributions du personnel	2 445,1	2 542,1	2 632,7	90,6	3,6
Montant net	49 111,8	48 243,2	49 412,9	1 169,7	2,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	456,2	437,4	503,0	65,6	15,0
Total	52 013,1	51 222,7	52 548,6	1 325,9	2,6

^a Les prévisions de dépenses pour 2020/21 tiennent compte des 503 000 dollars versés par le Gouvernement chypriote.

B. Contributions non budgétisées

41. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	882,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	162,0
Total	1 044,9

^a Valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force.

C. Gains d'efficience

42. La Force ne s'attend pas à réaliser des gains d'efficience, ce dont il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21.

D. Taux de vacance

43. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents des Nations Unies	6,0	6,7	6,7
Police des Nations Unies	2,9	3,0	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	5,3	7,0	4,2
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	25,0	14,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,7	2,5	2,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	0,0	25,0	0,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

44. Les taux proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte du déploiement prévu de 802 membres des contingents, dans la limite de l'effectif autorisé de 860 militaires, et du déploiement prévu de 67 membres de la police des Nations Unies, dans la limite de l'effectif autorisé de 69 policiers. Ils ont été calculés sur la base des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours,

des tendances observées par le passé et des déploiements prévus. Les taux proposés pour le personnel civil tiennent compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu pour le calcul des coûts relatifs aux postes qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

45. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2020/21, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 824 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
Matériel majeur	629,1	—	629,1
Soutien logistique autonome	174,7	—	174,7
Total	803,8	—	803,8

Facteurs applicables à la Force	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Force			
Contraintes du milieu	—	—	—
Usage opérationnel intensif	—	—	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,7	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,3 – 3,8		

F. Formation

46. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	100,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	42,4
Total	142,9

47. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	88	45	5	227	150	15	1 406	1 620	1 620
Formation externe ^a	23	20	18	7	21	28	6	3	8
Total	111	65	23	234	171	43	1 412	1 623	1 628

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Force.

48. Pendant l'exercice 2020/21, le nombre de civils participant aux formations sera réduit. Les séances de formation porteront principalement sur la déontologie et la discipline, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'administration, le budget, les finances, les médias sociaux et les multimédias, l'informatique, la direction, les affaires politiques et civiles, le développement organisationnel, la gestion des ressources humaines, l'ingénierie, les achats, la gestion des contrats et la gestion de la chaîne logistique.

G. Services de détection des mines et de déminage

49. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	323,2

50. Au cours de l'exercice 2020/21, la Force poursuivra ses activités de déminage, contribuant ainsi aux mesures de confiance. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 comprend un montant de 323 200 dollars qui servira à financer des services qui seront gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines et sous-traités par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le montant prévu couvrira les frais liés à l'administration du personnel, aux voyages et au matériel, les autres dépenses opérationnelles et les frais administratifs.

51. Les activités seront menées dans le but d'atteindre les résultats suivants : a) réalisation de constats préalables et planification de la lutte antimines afin de faciliter la poursuite du déminage dans les zones désignées par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs comme devant être déminées en vue de la conclusion d'un accord de règlement ; b) réalisation de repérages non techniques sur les sites prioritaires, y compris les sites sensibles du patrimoine culturel dans la zone tampon ; c) apport de compétences spécialisées et de conseils sur les questions relatives aux dangers liés aux explosifs et à la gestion des munitions ; d) fourniture

au Comité des personnes disparues à Chypre de conseils techniques quant aux engins explosifs sur les lieux de sépulture afin de permettre à ce dernier d'assurer la sécurité de son personnel et de ses opérations ; e) sensibilisation du personnel de la Force aux dangers liés aux mines et aux restes explosifs de guerre. Le programme contribuera à réduire les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, qui constituent une menace pour les soldats de la paix et le personnel de la Force ; renforcera la protection de la Force ; facilitera l'appui apporté par la Force aux mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés et aux préparatifs menés en vue d'un accord de règlement, et permettra ainsi d'atteindre un objectif commun, celui d'une Chypre exempte de mines.

III. Analyse des variations¹

52. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	229,0	3,7 %

• Gestion : modification des taux de vacance

53. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de 4,2 %, contre 7,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) les effets de la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) la création proposée d'un poste auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué. L'augmentation a été compensée par la baisse des dépenses communes de personnel, estimées à partir de la moyenne des montants effectifs mensuels de l'année 2019, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	215,8	2,5 %

• Gestion : modification des coûts salariaux

54. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses communes de personnel, estimées à partir de la moyenne des montants effectifs mensuels de l'année 2019, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) l'application d'un taux de vacance de 14,0 % pour le calcul des dépenses afférentes aux administrateurs recrutés sur le plan national et d'un taux de 2,0 % pour le calcul des dépenses afférentes aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 25,0 % et 2,5 %, respectivement, pour l'exercice 2019/20 ; c) la création proposée de deux postes auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	76,6	27,6 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

55. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la non-application d'un taux de vacance fondé sur les tendances actuelles et sur les prévisions en matière d'occupation des postes, alors qu'un taux de vacance de 25,0 % avait été appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	3,9	11,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

56. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par le fait qu'il est proposé d'engager trois consultants (contre deux dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20) possédant les compétences requises pour fournir un appui technique aux projets intercommunautaires.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	32,9	13,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

57. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par la hausse des coûts des voyages au titre de la formation, le personnel recruté sur le plan national ayant suivi des cours supplémentaires dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du matériel en dehors de la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	833,8	13,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

58. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le coût plus élevé que prévu des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et des gros travaux d'entretien, en raison de la construction d'une clôture d'enceinte pour protéger le personnel et les biens de la Force, ainsi que de la remise en état du centre intégré de formation militaire, qui nécessite des améliorations structurelles pour garantir le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle ; b) la hausse des dépenses liées aux services collectifs de distribution et aux services d'élimination des déchets, les coûts de l'électricité (la Force est approvisionnée en électricité par le réseau du pays hôte), du ramassage des ordures et du traitement des eaux usées ayant été plus élevés que ceux prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) l'achat de groupes électrogènes de secours pour remplacer le matériel en fin de vie, en quantité supérieure par rapport à l'exercice 2019/20, ce qui contribuera à réduire l'empreinte écologique de la Force ; d) les coûts plus élevés que prévu des services de sécurité en raison de l'achat et de l'installation de caméras de télévision en circuit fermé et de matériel connexe dans des sites opérationnels critiques, afin d'appuyer la surveillance des activités non autorisées dans toute la zone tampon, alors qu'aucun crédit n'avait été prévu à ce titre dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'augmentation est en partie compensée

par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services d'entretien, les conditions contractuelles ayant été renégociées avec le prestataire de services de nettoyage.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

59. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 52 045 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, dont un montant de 22 971 000 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (16 471 000 dollars) et grec (6 500 000 dollars) ;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 2 422 883 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2020 ;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 26 651 717 dollars, correspondant au solde du crédit dont l'ouverture est demandée aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour la période allant du 1^{er} août 2020 au 30 juin 2021, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 422 883 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [70/286](#) et [73/314](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution [70/286](#))

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).	La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Affaires politiques et civiles, composante Militaire, composante Police des Nations Unies et composante Appui).
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique	Le tableau d'effectifs approuvé pour la Force comprend un poste de spécialiste des questions de genre (P-4) dont le titulaire relève directement de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

La Force continue de promouvoir la parité femmes-hommes dans ses efforts de recrutement et de rétention à tous les niveaux et dans tous les groupes, en particulier à des postes de direction, dans le plein respect du principe de la répartition géographique équitable.

Dans le cadre des efforts visant à réduire l'empreinte écologique des opérations de maintien de la paix et dans la droite ligne de la stratégie environnementale de l'Administration et des initiatives de gestion de l'environnement, la Force envisage de mettre en place les mesures suivantes :

- a) installation de projecteurs de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire dans divers camps pour remplacer les appareils alimentés par le secteur ;
- b) remplacement graduel des anciens systèmes de production d'énergie par des groupes électrogènes hybrides alimentés au diesel.

La Force respecte pleinement la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés grâce à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation. Elle forme notamment tous les nouveaux militaires aux premiers secours afin qu'ils puissent administrer les premiers soins dans les 10 minutes, dispose d'un plan d'action qui permet d'évacuer les blessés, par voie aérienne ou terrestre, vers les installations médicales de niveau II disponibles dans toutes les zones de mission dans l'heure et a la capacité d'accéder à des installations de niveau supérieur (niveaux III et IV) dans les deux heures. Elle continue à chercher des solutions novatrices dans ce domaine.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

La Force a pleinement appliqué les mesures de sécurité prescrites par l'Administration et s'est dotée de procédures appropriées concernant l'utilisation de ses systèmes informatiques et de ses systèmes de télécommunications.

Elle n'utilise pas de systèmes de drones aériens.

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82).

Il sera fait état dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la Force, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

(Résolution [73/314](#))

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Souligne également l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 11).

La Force confirme qu'elle respecte pleinement les orientations de l'Administration concernant la gestion des risques et les contrôles internes. À cet égard, elle organise régulièrement des réunions et des consultations sur l'utilisation des ressources et procède à des vérifications régulières des stocks avant de procéder à des achats.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales (résolution [70/286](#))

([A/70/742](#))

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

La Force continue de surveiller de près le niveau et la fréquence des transferts, qui ont un caractère exceptionnel et sont étayés, justifiés, vérifiés et exécutés en vertu de la délégation de pouvoir financier.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La Force a passé en revue les postes restés vacants depuis au moins deux ans dans le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2019/20, qui a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale. En janvier 2020, elle ne comptait aucun poste resté vacant depuis au moins deux ans.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Il attend également avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

La Force continue d'atténuer son impact environnemental global en mettant en œuvre des projets d'économie d'énergie, tels que la construction de centrales photovoltaïques et l'installation de projecteurs de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire. De plus, elle reverdit actuellement certaines zones de ses camps en plantant des arbres donnés par le gouvernement hôte.

Les cahiers des charges concernant la fourniture de biens et de services à la Force comportent désormais des dispositions relatives au respect de l'environnement. Le plan d'action global pour l'environnement de la Force a été approuvé en août 2017 et met l'accent sur les cinq principaux piliers de la stratégie environnementale de l'Administration concernant les missions (énergie, eau et eaux usées, déchets solides, pratiques ayant une incidence plus générale et gestion de l'environnement). L'exécution du plan d'action est une responsabilité collective, assumée par l'ensemble de la Force et toutes les parties prenantes. Les instructions permanentes de la Force en matière de gestion des déchets ont été approuvées en octobre 2017.

La Force dispose actuellement de 11 berlines hybrides achetées au cours de l'exercice 2018/19 par l'intermédiaire de l'autorité responsable des achats locaux, dans le but de réduire les niveaux d'émissions de dioxyde de carbone des véhicules et, partant, son empreinte environnementale globale. En outre, elle est en train de remplacer cinq camionnettes 4x4 par des véhicules métis, ce qui lui permettra de bénéficier d'une plus grande souplesse pour appuyer ses opérations et réduire ses émissions.

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 73/314)

(A/73/755/Add.5)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité compte que des efforts seront faits pour aligner le nombre de véhicules de la Force sur les ratios standard prescrits et qu'il sera rendu compte du résultat des mesures prises dans le prochain budget (par. 29).

Tout doit être mis en œuvre pour aligner le nombre de véhicules de la Force sur les ratios standard prescrits. Le comité du parc automobile établit et approuve les propositions relatives à l'achat et à la cession de véhicules devant être prises en compte pour les prévisions budgétaires, les réserves, la composition du parc et le partage de véhicules. Le comité prend ses décisions en tenant compte du plafond de véhicules fixé pour la mission et en suivant les orientations de l'Administration.

Le Comité se félicite des initiatives prises par la Force dans le domaine de l'environnement et l'encourage à réaliser de nouveaux gains d'efficacité énergétique (par. 36).

Tout en prenant acte des progrès réalisés par la Force, le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (par. 37 ; voir aussi [A/73/779](#), par. 16).

Au cours de l'exercice 2020/21, la Force continuera à investir dans les énergies propres et renouvelables, grâce à l'installation de systèmes d'éclairage intérieur économes en énergie sur trois de ses sites et à la mise en place de capteurs et de compteurs intelligents, conformément aux dernières avancées technologiques. La Force prévoit de remplacer ses groupes électrogènes de secours en fin de vie, ce qui contribuera à réduire son empreinte écologique.

La Force est consciente qu'elle doit mieux respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et a pris des mesures concrètes pour améliorer ses résultats dans ce domaine. Elle a publié plusieurs circulaires officielles rappelant aux voyageurs l'obligation de respecter les délais de présentation des demandes de voyage et de s'assurer de leur conformité.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

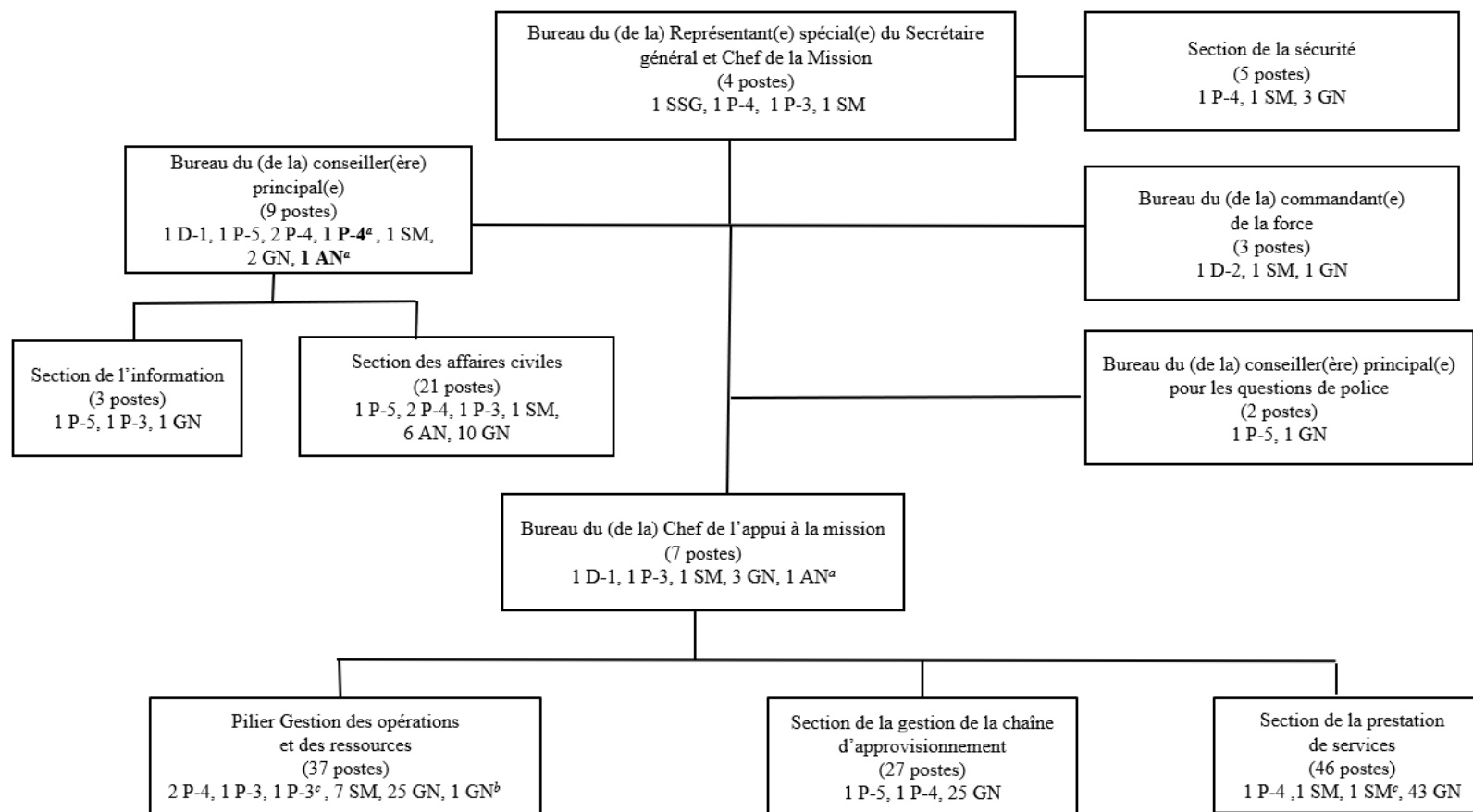
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



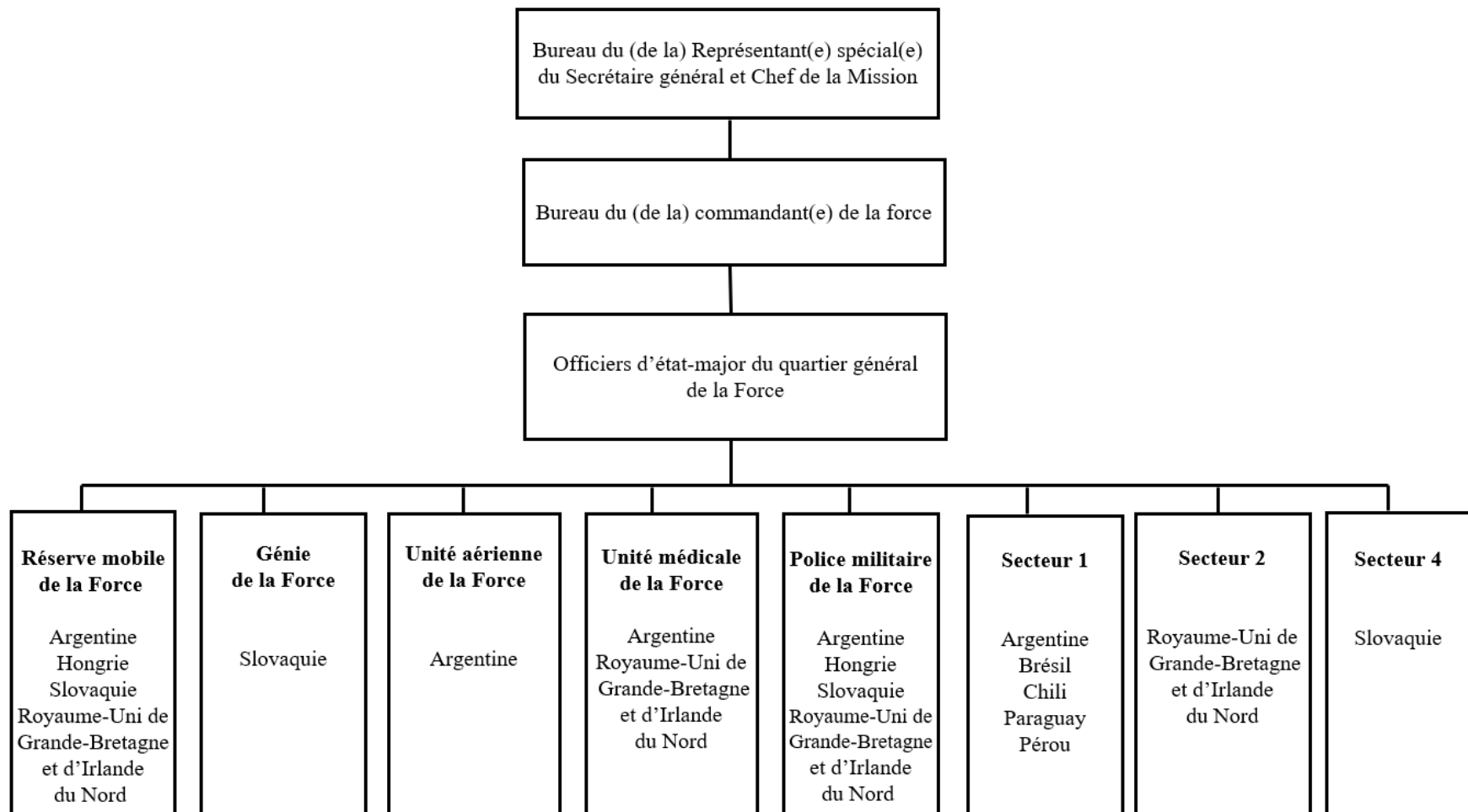
Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

^a Nouveau poste.

^b Basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

^c Financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Composante militaire



Carte

